

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONE

JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
18H30 - 21h00

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, SOIN Patrick, VIDIL Andrée
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
Absent(s) excusé(s)	PY Alexandre

1. Décisions à prendre :	1
1.1. Athlètes supplémentaires sur les étapes de Grand Prix Division 1	1
1.2. Convention F.F.TRI. / FFC	2
1.3. Comité Éthique :	2
1.3.1. Propositions de modification du règlement intérieur du Comité d'Éthique	2
1.3.2. Préconisations du Comité d'Éthique	4
1.4. Chasuble arbitrage, réassort et prise en charge fédérale	5
1.5. Modification des statuts fédéraux / règlement intérieur	5
1.6. Modification des statuts types Ligues	5
1.7. Championnat de France des raids 2019/2020	6
1.8. Modalités de sélection aux Jeux Olympiques	6

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1. Décisions à prendre :

1.1. Athlètes supplémentaires sur les étapes de Grand Prix Division 1

Suite à la réunion des clubs de D1, il est proposé de suspendre pour la saison 2019 la décision prise par le BE de ne pas laisser courir les athlètes supplémentaires sur les étapes de Grand Prix Division 1.

Cette proposition est validée par le BE à la majorité.

1.2. Convention F.F.TRI. / FFC

Il est proposé de mettre en place courant 2019 une convention entre la F.F.TRI. et FFC visant à :

- permettre à nos licenciées féminines de participer avec leurs licences F.F.TRI. aux épreuves sur route de la FFC
- offrir aux licenciées féminines de la FFC qui le souhaitent une licence F.F.TRI. compétition afin qu'elles puissent participer à nos épreuves. La licence F.F.TRI. devra être demandée sur Espace Tri, au sein d'une ligue spécialement créée pour l'occasion.

Le BE est favorable à la mise en place de cette convention.

1.3. Comité Éthique :

1.3.1. Propositions de modification du règlement intérieur du Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique propose au BE des aménagements de son règlement intérieur portant sur les articles suivants :

- 5.1. Réunions
- 5.4. Décisions
- 5.5. Conditions de recevabilité des saisines
- 5.6. Conditions de réponse aux saisines
- 5.7. Avis, recommandation et décisions du Comité

5.1 Réunions

(...)

Toute personne devant être entendue par le comité en sera avisée ~~15 jours~~ **au moins 10 jours** avant son audition par **courriel**. ~~ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.~~

(...)

Un compte rendu écrit est fait à l'issue de chaque réunion du Comité.

Ce compte rendu est transmis dans les 30 jours suivant la date de la réunion pour validation à l'ensemble des membres.

Après validation, il est diffusé au Président et au Secrétaire Général de la Fédération.

Un compte rendu annuel de l'activité du Comité sera envoyé pour l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la Fédération.

5.4 Décisions

Toutes les décisions prises par le Comité d'Éthique doivent être conformes aux principes éthiques et **déontologiques** ~~rappelés~~ **énoncés** dans la Charte.

5.5. Conditions de recevabilité des saisines

~~Le Comité peut être saisi par toute personne y ayant intérêt.~~ **Le Comité peut être saisi par tout licencié, ou parent de licencié mineur, ou par tout lanceur d'alerte (bénévole, athlète, dirigeant, prestataire, salarié, clubs, organisateurs etc...).**

Les saisines concernent des questions d'ordre général ou particulier, notamment sur l'existence d'une situation potentielle de conflit d'intérêts et portent sur le comportement de personnes physiques ou morales, susceptibles d'entrer en contradiction avec la Charte d'éthique, de déontologie, et de citoyenneté ou à l'image du Triathlon et/ou de la Fédération.

De plus, le président de la Fédération, tout président de Ligue ou de Comité Départemental ou de Commissions Nationales, tout chargé de Mission, tout Membre du Bureau Exécutif, du Conseil d'Administration et Membre de Commissions Nationales de

la Fédération a l'obligation de saisir par écrit le comité d'éthique dès lors qu'il aurait connaissance de toute question ou de fait susceptible d'être traité par le comité d'éthique de la F.F.TRI.

(...)

Le Comité peut également s'autosaisir de tout fait dont il a connaissance et de nature à attenter à l'éthique, à la déontologie ou à la réputation de la Fédération et de ~~sa~~ **ses** disciplines.

5.6. Conditions de réponse aux saisines

(...)

Le délai de réponse du Comité d'Éthique devra être de **6 8** semaines maximum à compter de la réception de la demande.

5.7. Avis, recommandation et décisions du Comité

~~5.7. Compte Rendu~~

~~Un compte rendu écrit est fait à l'issue de chaque réunion du Comité.~~

~~Ce compte rendu est transmis dans un délai raisonnable pour validation à l'ensemble des membres. Après validation, il est diffusé au Président de la F.F.TRI.~~

Sauf si le Comité rejette au stade préliminaire la réclamation dont il est saisi (en cas d'incompétence ou d'irrecevabilité manifestes), le Comité rend un avis et/ou émet des recommandations qui ont été préalablement transmis aux membres du Comité pour validation.

Le ou les avis, le ou les recommandations sont transmis ensuite :

- ⇒ **Au(x) demandeur.se(s) ayant déposé la saisine,**
- ⇒ **Aux personnes, ou structures mises en cause dans la saisine,**
- ⇒ **Au Président et au Secrétaire Général de la Fédération.**

Le Comité peut décider d'en référer au Bureau exécutif.

Il peut décréter également de saisir la Commission Disciplinaire compétente de la Fédération s'il constate que des comportements de personnes affiliées ou licenciées à la Fédération sont susceptibles de constituer des infractions disciplinaires. Il transmet dans ce cas tous les éléments utiles à la commission compétente.

Le BE adopte toutes les modifications proposées par le Comité d'Éthique.

1.3.2. Préconisations du Comité d’Ethique

- **Commission de Surveillance des Opérations Électorales**

Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales étant également l’un des avocats de la F.F.TRI., le Comité d’Ethique préconise que cette commission soit présidée par une personne qui ne soit pas par ailleurs prestataire de la F.F.TRI..

Le BE donne une suite favorable à cette préconisation. Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales en sera informé et une nouvelle nomination interviendra en 2019.

- **Discipline : saisine**

Le Comité d’Ethique préconise que l’étude de la recevabilité des saisines disciplinaires soit confiée à la commission concernée et non au président fédéral ou au vice président délégué aux affaires disciplinaires.

Le BE souhaite approfondir sa réflexion sur cette proposition.

- **Discipline : instruction**

Le Comité d’Ethique préconise que le chargé d’instruction de la commission nationale de discipline n’adresse pas de courrier / email sur en-tête professionnel dans la mesure où il exerce cette fonction bénévolement.

Le BE donne une suite favorable à cette préconisation et en informera Jacques LAPARADE, Président de la Commission Nationale de Discipline.

- **Gestion sincère et intègre des élus fédéraux**

Le Comité d’Ethique préconise au Président de la Fédération de rappeler oralement aux élus fédéraux l’obligation de gestion sincère et intègre dans leurs différentes responsabilités.

Le Président LESCURE réalisera ce rappel lors du prochain Conseil d’Administration.

- **Charte de bonne conduite de l’ élu**

Le Comité d’Ethique préconise la mise en place d’une charte de bonne conduite de l’ élu et fait savoir qu’il travaille à son élaboration.

Le BE en prend note et valide le principe de création de cette charte.

- **Conseil des Ligues Régionales**

Le Comité d’Ethique propose de mettre en place, sous l’autorité du Président de la Fédération, un Conseil des Ligues, instance consultative administrée par les Présidents de Ligue ou leurs représentants.

Le BE précise que ce sujet sera mis à la réflexion du séminaire des présidents de ligues 2019.

- **Statuts / règlement intérieur**

Le Comité d’Ethique préconise au BE de lister exhaustivement les missions dédiées au Conseil d’Administration.

Le BE demande au Comité d’Ethique de préciser et d’étayer cette proposition.

Le Comité d’Ethique préconise au BE d’inscrire l’obligation de posture impartiale et indépendante des élus Fédéraux par une Charte de BONNE CONDUITE.

Le BE demande au Comité d’Ethique de préciser et d’étayer cette proposition.

1.4. Chasuble arbitrage, réassort et prise en charge fédérale

En l’absence d’Alexandre PY, Pierre BIGOT présente au BE ce sujet. Il est proposé de :

- changer de fournisseur de chasuble d’arbitrage
- commander de nouveaux chasubles
- conserver les mêmes conditions financières pour les ligues

Le BE valide la proposition de changement de fournisseur et examinera les conditions financières réservées aux ligues dans le cadre du budget 2019.

1.5. Modification des statuts fédéraux / règlement intérieur

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose au BE d’envisager les modifications statutaires des ligues suivantes :

- Modification du nom de la F.F.TRI. : Fédération Française de Triathlon et des Sports Associés ou Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Associées (au lieu de Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées)
- Prise en compte de certains ajustements proposés dans les statuts types des ligues (dépôt de candidature individuelle dans le cadre d’une élection partielle,)
- La prise de fonction du nouveau président et de son équipe ne sera effective qu’à compter du 1er janvier.

Concernant le règlement intérieur, il précise qu’il sera nécessaire de le compléter :

- en intégrant l’obligation pour les ligues de mettre en place une commission de surveillance des opérations électorales
- en précisant la nécessité d’élire également des représentants des clubs lors de l’AG électorale de la ligue.

1.6. Modification des statuts types Ligues

- Précision concernant la période de tenue des AG électives des ligues
- intégration des dispositions à suivre en cas d’élection partielle (candidatures individuelles, date de dépôt...)
- complément concernant la commission de surveillance des opérations électorales
- précision apportée quant au rôle de l’expert comptable
- pour les nouvelles ligues fusionnées, mise à jour du point 7. DISPOSITIONS TRANSITOIRES.
- Précision du calendrier des élections 2020
- Modifications de forme.

Le BE est favorable au principe proposé. Pierre Bigot propose une validation en 3 temps afin que chacun puisse avoir le temps de bien étudier la proposition :

- 1. Information sur le principe lors de la réunion d’information du 19 janvier 2019 en présence des présidents de ligues et du conseil d’administration***

2. **Récolter les remarques et commentaires entre la réunion du 19 janvier et mi février**
3. **Proposer une version finale 15 jours avant le CA de mars 2019 pour une validation lors de ce CA.**

1.7. Championnat de France des raids 2019/2020

Le calendrier des manches qualificatives et du championnat de France raids 2019/2020 est arrêté :

- **Manches qualificatives**

RAID	DATES	LIGUE
RAID ABS (11)	21 septembre 2019	Occitanie
RVA VALLEE DE L'AIN (01)	29 septembre 2019	Auvergne Rhône Alpes
PSNO RAID (47)	16 novembre 2019	Nouvelle Aquitaine
PACA RAID (13)	14 mars 2020	Provence Alpes Côte d'Azur
RAID ICAM (59)	21 et 22 Mars 2020	Hauts de France
L'OSCA'RAID (12)	19 avril 2020	Occitanie
RAID DES DENTELLES (84)	1, 2 et 3 mai 2020	Provence Alpes Côte d'Azur
JURAZIMUT (39)	16 et 17 mai 2020	Bourgogne Franche Comté
GEVAUDATHLON (48)	21, 22 et 23 mai 2020	Occitanie
AVENTURE ABSOLU (65)	20 et 21 juin 2020	Occitanie

- **Championnat de France Raid**

RAID	DATES	LIGUE
OUTDOOR (07/26)	11 et 12 juillet 2020	Auvergne Rhône Alpes

1.8. Modalités de sélection aux Jeux Olympiques

Les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques sont **validées par le BE**.

Les modalités de sélection en Equipe de France pour la saison 2019 sont présentées pour information.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général